

Commune d'ABBÉVILLE LA RIVIÈRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 AVRIL 2019
Compte-rendu

L'an deux mil dix neuf, le dix du mois d'avril à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Claude HEURTEAUX, Maire.

PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, M. IMBAULT Xavier, M. BEAUMONT François, M. GRIFFON Jean-Philippe, M. BOISSIERE Sébastien, Mme PORTEJOIE Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Eric (donne pouvoir à M. BEAUMONT François)
Mme MARTINS Carmen

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTEJOIE Sophie

1 -Le procès verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 a été approuvé et signé.

2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

VU le Compte de Gestion 2018 du Percepteur, en accord en tout point avec le Compte Administratif 2018 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 comme suit :

- Excédent de Fonctionnement :	413 565.37 €
- Déficit d'Investissement :	136 711.25 €

Soit un résultat de clôture pour l'année 2018 de : 276 854.12 €.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame la Maire a quitté la séance lors du vote du Compte Administratif 2018.

VU le Compte Administratif 2018 de la Commune, en accord en tout point avec le Compte de Gestion 2018 du Percepteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Compte Administratif 2018 comme suit :

- Excédent de Fonctionnement :	413 565.37 €
- Déficit d'Investissement :	136 711.25 €

Soit un résultat de clôture pour l'année 2018 de : 276 854.12 €.

4 - AFFECTATION DE RESULTAT

Compte tenu des résultats constatés, Madame la Maire propose l'affectation suivante :

- Report de fonctionnement R 002	210 595.36 €
- Report d'investissement D 001	203 430.01 €
- Affectation au R 1068	203 430.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation de résultat.

5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2019 qui se compose comme suit :

Taxe d'Habitation :	7.42 %
Taxe Foncier Bâti :	14.73 %
Taxe Foncier non Bâti :	34.38 %

Pour un produit attendu de 95 121.00 €.

Dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2019 au compte 731.

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	428 959.36 €
RECETTES	428 959.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	506 809.25 €
RECETTES	506 809.25 €

7 - CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Madame la Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est impératif de garder de la place dans le cimetière communal pour les habitants de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'interdire toutes personnes extérieures à la commune d'acquérir une concession cimetièrè, sauf les enfants d'une même famille demeurant la Commune, moyennant un montant de 1600 € la place de cimetière pour une durée de trente ans.

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Projet de balayage mécanisé par les services communs de la CAESE.

Clôture de la séance à 23H15

La Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,